



SCH Le Bled  
Rue de Bourg 16-20  
1003 Lausanne  
021 566 12 83  
info@lebled.ch  
www.lebled.ch

---

## ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Mercredi 14 janvier 2015  
18H00-20H00  
CPO  
Beau-Rivage 2  
1006 Lausanne

---

### Présents :

La liste des fondateurs présents est annexée au présent PV.

---

## PROCÈS VERBAL

---

### 1. Ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé à tous les participants le lundi 22 décembre 2014.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation de la SCH Le Bled : objectifs généraux et principes
3. Adoption des statuts :
  - éclaircissement et questions
  - propositions amendements éventuels (à transmettre d'ici le 7 janvier 2015)
  - adoption
4. Élection du comité : candidatures (à transmettre d'ici le 7 janvier 2015), élection membres (comité, présidence)
5. Cotisation et part sociale: proposition de fixer la cotisation à 20.-/année et la part sociale à 100.-
6. Élection de l'organe de révision
7. Activités 2015 :
  - recherche de membres
  - organisation du Bled : règlement d'organisation, direction et relations avec TRIBU architecture
  - appel d'offre Plaines-du-Loup
  - participation à la Pêche, plateforme d'échange des coopératives d'habitants (<http://www.pechelausanne.ch/>)
8. Divers

Laurent Guidetti indique le déroulement de l'assemblée constitutive de la coopérative Le Bled. L'assemblée constitutive n'est pas une assemblée générale ordinaire. La présente assemblée sert à constituer formellement la coopérative et à présenter le projet aux nombreux futurs membres qui se sont déclarés intéressés.

### 2. Présentation générale

Laurent Guidetti présente les objectifs et principes du Bled. (La présentation projetée est annexée au présent PV.)

L'organisation générale prévue est décrite : outre l'assemblée générale, le comité et l'organe de révision, Le Bled sera constitué de sections constituées des membres d'une même entité de voisinage (opération).

Les membres du Bled payent une cotisation annuelle. Les membres ne sont pas forcément coopérateurs. Les coopérateurs sont les membres sociétaires (possédant au moins une part sociale) et à ce titre, inscrits à une section du Bled.

### 3. Statuts

Les statuts ont été élaborés selon ces objectifs et principes par les fondateurs soussignés sur la base des statuts-types fournis par l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. La discussion est ouverte :

Un participant demande pourquoi les statuts ne sont pas plus exigeant en matière de développement durable ou si une charte sur le développement durable est prévue en complément des statuts. Cette question a été débattue avec les membres fondateurs et il a été convenu de rédiger une charte ou un règlement spécifique ultérieurement.

Un participant demande des précisions concernant le fonctionnement des sections et accessoirement s'il est possible d'en changer le nom (pour unité de voisinage par exemple). Le nom existe dans d'autres coopératives ce qui a justifié ce choix. Les statuts laissent beaucoup de liberté pour préciser les compétences des sections en fonction de l'expérience.

Suite à cette discussion, les statuts sont approuvés par l'assemblée.

Les participants ne pourront être formellement admis comme membres (associés) qu'une fois la coopérative inscrite au registre du commerce et aux conditions définies par les statuts.

### 4. comité 2015 (conseil d'administration)

Comme indiqué dans l'invitation à l'assemblée constitutive, les membres fondateurs suivants sont candidats pour participer au comité (ou conseil d'administration) et se présentent (dans l'ordre alphabétique de leurs noms) :

- Samuel Bendahan
- Véronique Biollay Kennedy
- Jean-Luc Kolb
- Régis Niederoest
- Jean-Michel Piguet
- Karim Slama
- Filip Uffer

Les candidats se présentent. Laurent Guidetti présente Filip Uffer, absent. Les candidats sont élus par acclamation. Véronique Biollay Kennedy est élue à la présidence.

Compte tenu des exigences (nécessité de faire authentifier sa signature, situation du registre du commerce à Moudon, etc.) pour figurer comme fondateur de la coopérative, seuls les membres du comité seront inscrits au registre du commerce.

Un participant demande pourquoi les membres de TRIBU architecture ne participent pas au comité du Bled.

Pour y répondre, Laurent Guidetti présente un rapide historique. L'idée de monter une coopérative d'habitants date de 2011 et de l'invitation lancée par la Ville de Lausanne lors du salon de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (16-18 juin 2011) à constituer des coopératives d'habitants en vue de l'attribution des lots, ces coopératives devant occuper une place importante du projet. Un premier groupe s'est constitué dans l'attente de précisions concernant l'appel d'offre pour l'attribution de lots aux Plaines-du-Loup. Contrairement aux autres groupes constitués alors, le Bled a choisi de ne pas se lancer trop tôt dans des réflexions chronophages et usantes pour les groupes d'habitants.

En décembre 2013, la Ville a invité plusieurs associations et partis politiques à se positionner sur les critères d'attribution des lots. La Ville y prévoyait déjà de nombreuses modalités de participation à l'appel d'offre pour les lots, en particulier le fait que les coopératives d'habitants postuleraient avec un architecte afin de renforcer le dossier de

candidature. La constitution d'un dossier étant très lourde pour des groupes d'habitants sans soutien technique, il a été convenu que le bureau TRIBU architecture se chargerait des démarches pour constituer la coopérative puis de l'élaboration du dossier de candidature pour répondre à l'appel d'offre des Plaines-du-Loup. Les représentants du bureau d'architectes partenaire pour cet appel d'offre ont décidé de ne pas intégrer les organes de la coopérative afin d'éviter les conflits d'intérêts.

## 5. Cotisation et part sociale

Véronique Biollay Kennedy reprend la présidence de la séance.

Sur proposition des membres fondateurs, la cotisation est fixée à 20.- par membre et par année, ceci dans le but d'ouvrir la coopérative au maximum de membre, sans discrimination financière. Dans le même esprit, la part sociale est proposée à 100.-, laissant la liberté de préciser le nombre de parts nécessaires (et quand) pour intégrer une section ou un logement.

## 6. Election de l'organe de révision

L'organe de révision proposé et intéressé est la fiduciaire Saugy, à Lausanne (Laurent Chappuis). Les participants acceptent cette proposition. La fiduciaire Saugy transmettra une déclaration d'acceptation de cette charge en vue de l'inscription de la coopérative au registre du commerce.

## 7. Activités 2015

Les activités prévues en 2015 sont:

- réponse à l'appel d'offre des Plaines-du-Loup. Laurent Guidetti revient sur ce point plus tard.
- participation à la plateforme d'échange des coopératives d'habitants, la Pêche ([www.pechelausanne.ch](http://www.pechelausanne.ch)) dont le Bled sera membre dès 2015. L'AG 2014 de la Pêche a porté sur la question des crédits d'études prévus dans le préavis 2014/50, la définition des projets novateurs, la confidentialité des listes d'habitants, la non-indexation de la rente des DDP les premières années, etc.
- communication : recherche de membres (les participants sont invités à distribuer les cartes de visite du Bled), site web [www.lebled.ch](http://www.lebled.ch) et inscription en ligne, newsletters à diffuser, etc.
- organisation du comité : règlements, inscriptions au registre du commerce et à l'ARMOUP ([www.armoup.ch](http://www.armoup.ch)), recherches de terrains, plan financier d'opérations, convention Le Bled-TRIBU. Cette convention sert à définir et régler les engagements mutuels selon le principe suivant : TRIBU architecture est l'architecte du Bled pour ses projets dans le cadre de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Pour tous les autres projets, Le Bled s'organisera en fonction des particularités des terrains (exigences imposées par la superficiante, par exemple d'organiser un concours d'architecture ou de trouver des mandataires acceptant le paiement d'une partie de leurs honoraires pour diminuer le coût des études, etc.)
- le futur comité et TRIBU architecture ont imaginé pouvoir lancer rapidement des réflexions sur les modes de vie et les typologies de logement correspondantes. Ces

réflexions devraient permettre au Bled d'intégrer dans ses projets la diversité de ses membres et des ménages.

#### **8. Processus d'attribution des lots prévus pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup**

Laurent Guidetti présente une synthèse des intentions municipales contenues dans le préavis 2014/50 ([http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/municipalite/preavis-rapports-preavis.html?id\\_decision=30050](http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/municipalite/preavis-rapports-preavis.html?id_decision=30050)). Ce rapport-préavis est actuellement étudié par le Conseil communal. Ces principes ont d'ores et déjà permis aux fondateurs du Bled de préparer le dossier que le Bled présentera en réponse à l'appel d'offre annoncé dans le préavis 2014/50. La présentation en annexe reprend plusieurs informations transmises par la Ville. Elle indique le contenu présenté lors de l'AG constitutive.

Fin de la séance à 20h00 et invitation à l'apéro.

## Membres fondateurs inscrits au registre du commerce

Les personnes ci-dessous acceptent le contenu du présent procès-verbal, déclarent être les fondateurs de la société coopérative d'habitants Le Bled, constatent que le texte des statuts a été arrêté :

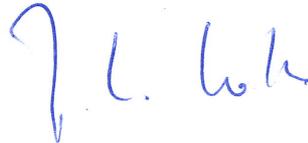
Nom **Bendahan**  
Prénom **Samuel**  
Commune d'origine Seengen (AG)  
Adresse Ch. de Montmeillan 10  
1005 Lausanne



Nom **Biollay/Kennedy**  
Prénom **Véronique**  
Commune d'origine Massongex (VS)  
Adresse Chemin Beau-Rivage 2  
1006 Lausanne



Nom **Kolb**  
Prénom **Jean-Luc**  
Commune d'origine Chavannes-des-Bois (VD)  
Adresse avenue de Florimont 32  
1006 Lausanne



Nom **Niederoest**  
Prénom **Régis**  
Commune d'origine Tuggen (SZ)  
Adresse Rue Jean-Louis de Bons 2  
1006 Lausanne



Nom **Piguet**  
Prénom **Jean-Michel**  
Commune d'origine Le Chenit (VD)  
Adresse Avenue Jolimont 8  
1008 Prilly



Nom **Slama**  
Prénom **Karim**  
Commune d'origine Lausanne (VD)  
Adresse Avenue Edouard-Dapples 24  
1006 Lausanne



Nom **Uffer**  
Prénom **Filip**  
Commune d'origine Savognin (GR)  
Adresse Ch. du Levant 59  
1005 Lausanne



## Annexes :

-déclaration d'acceptation de la fiduciaire Saugy comme organe de révision

